

Saint-Brieuc, le 15 mars 2023

Monsieur Pierre Cassen
Monsieur Guy Sebag
Site internet « Riposte Laïque »

références 23-68
poste 02 96 62 62 22
objet **Utilisation sans droit de photographie**

Messieurs,

Le Département des Côtes d'Armor est titulaire des droits d'auteur sur une photographie que vous avez publiée sur votre site internet « Riposte Laïque » le 9 février 2023.

Il s'agit d'une photographie montrant l'entrée des locaux du journal « Le Poher », illustrant un article intitulé « *L'indécence des mecs de gôche qui se disent menacés de mort* ». Vous en trouverez la capture d'écran en pièce jointe.

Aux termes de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle : « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous* ».

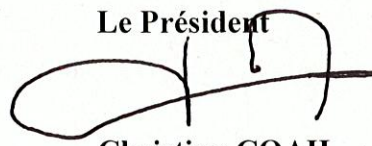
Aussi, en publiant cette photographie sur le site internet « Riposte Laïque », sans solliciter l'autorisation du Département des Côtes d'Armor, vous en avez fait un usage qui constitue un acte de contrefaçon, lequel est un délit pénal prévu par l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, pour mettre fin à cette situation, je vous prie de procéder au retrait de cette photographie de votre site internet dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la présente.

A défaut, je me verrais contraint de saisir les tribunaux compétents en vue d'obtenir satisfaction de ma demande.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Christian COAIL